



APCVEB

Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais

BP 43374, 31133 Balma Cedex

<http://apcveb.free.fr> - apcveb@free.fr

Les chaleurs de l'été

Chaleur, manque d'eau, tornade : voilà résumé le climat de l'été qui s'achève. Ces événements, après ceux de 2003, soulignent la réalité du dérèglement climatique, dramatiquement confirmée fin Août par les ravages d'un cyclone en Louisiane. Mais avons-nous changé nos comportements pour autant ?

Combien de balmanais recyclent l'eau de pluie ? Combien disposent de panneaux solaires pour chauffer leur eau sanitaire ? Combien ont réduit leur vitesse sur la rocade ? troqué leur 4x4 polluant pour une petite voiture économique, envisagé le co-voiturage avec leur voisin et collègue, ou découvert le métro ?

Les particuliers se consolent peut-être en lorgnant sur les pratiques des collectivités : combien de véhicules propres dans les administrations ? comment une municipalité recycle-t-elle ses déchets ? comment sont isolés et chauffés les locaux publics ? comment met-on à profit les énergies renouvelables dans les logements sociaux ?

La Chine et l'Inde rejoignent le monde de la grande consommation et du tout-énergie, auquel les Etats-Unis ne semblent pas prêts de renoncer. N'attendons pas de messie sur le sujet, les enjeux économiques sont bien trop forts. Seule la détermination de chacun d'entre nous pourra finir par faire pencher la balance. L'APCVEB compte bien être de ce combat là.

Renaud LAURETTE

Président de l'APCVEB

Lettre d'actualités

1er Septembre 2005

Le nouveau PLU

En mai dernier, la municipalité a soumis à enquête publique le projet de plan local d'urbanisme (PLU), qui remplacera l'actuel plan d'occupation des sols (POS). Ce document, comme le veut la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), offre une vision plus globale des perspectives d'aménagement, en s'intéressant davantage aux infrastructures (réseaux divers) et services (collecte de déchets ...), que ne le faisait le POS.

Le futur PLU est donc un document essentiel pour Balma, car il définit le cadre réglementaire d'urbanisation de la commune.

Après discussions, nous avons finalement obtenu, suite à notre assemblée générale que le texte soumis à enquête soit publié sur le site Internet de la mairie, afin d'en faciliter la consultation par l'ensemble des habitants. La mairie avait prévu de son côté un accueil spécifique pour la consultation du document sur place (local dédié, horaires aménagés).

Ces mesures ne furent pas de trop. En effet, le texte réservait quelques surprises. Surprise est bien le mot qui convient, quand on précise que notre association est représentée au sein du Conseil Consultatif de l'Urbanisme de Balma, et que seule les grandes orientations de ce projet ont été présentées à ce Conseil. C'est donc au cours de l'enquête, comme tout citoyen, que nous avons découvert les détails du projet de règlement.

Il serait nettement préférable que la phase de concertation préalable ne se limite pas à des déclarations de portée générale ("le PLU est un formidable outil permettant de préserver les ressources naturelles, ..."), certes séduisantes en première approche pour le public, mais qui ne lui donnent pas une idée fidèle des dispositions en cours de préparation par les décideurs.

Durant quatre semaines d'enquête seulement, nous avons donc décortiqué au mieux ce règlement afin d'en dégager les enjeux, de proposer les amendements qui nous semblaient

nécessaires, de sensibiliser les habitants les plus concernés par les nouvelles mesures, et d'alerter le commissaire enquêteur en lui remettant commentaires et pétition.

Notre pétition - qui n'aura circulé qu'une semaine, une fois retiré le temps d'analyse et de préparation - a recueilli plus de 200 signatures. Elle s'est focalisée sur les points suivants :

- Préserver une distance minimale de 3m entre les constructions et l'emprise de la voirie dans les quartiers les plus denses, afin de minimiser les nuisances sonores et d'éviter les effets de couloir dans des rues parfois étroites;
- Porter cette même distance à 5m pour les nouvelles constructions de la rue St Jean;
- Garder un minimum de 10m le long des axes les plus fréquentés (routes départementales, Bd as Cambiots) : espace réduit à 5m dans le projet, au lieu de 10 à 25m actuellement;
- Maintenir à 600 m² la taille minimale des parcelles de la zone UB (l'essentiel de la commune) afin de lui préserver son caractère propre - le projet supprime le minimum, et prévoit même le transfert en UB de zones actuellement en UC dont le minimum est de 1500 m² -;
- Maintenir la réglementation actuelle sur les toitures - le projet, extrêmement permissif, permet des pentes très importantes, et un contournement des limites de hauteur -;
- Prévenir l'installation non contrôlée d'aires de stationnement de caravanes, par une restriction des zones autorisées;

Outre ces points techniques, nous avons regretté également deux points généraux :

- la ZAC de Gramont - qui constitue l'enjeu majeur d'aménagement des prochaines années - n'est pas décrite d'un point de vue réglementaire dans le projet ; Il sera donc nécessaire, lors de l'enquête sur la ZAC, de prendre en compte l'ensemble des liaisons entre Gramont et les autres quartiers de la commune.
- la zone allant du magasin "Partouche" au CEAT ne fait l'objet d'aucune réglementation précise : on pourrait donc y

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'APCVEB.

Nom et prénom:

Adresse :

Courriel :

Signature :

La cotisation annuelle est de 10 euros par personne ou 16 euros par famille, payable par chèque à l'ordre de APCVEB. Ce bulletin est à renvoyer à l'APCVEB, BP 43374, 31133 Balma Cedex, accompagné du règlement de la cotisation.

construire n'importe quoi.

De son côté, le Commissaire Enquêteur a émis des réserves et recommandations dont certaines reprennent nos demandes :

- Reclasser l'ancienne zone UCa (Domaine de Lagarde) en zone UC au lieu de UB
- interdire les terrains de camping en zone N
- restaurer une unité foncière minimale de 600m² en zone UB, compte-tenu de l'urbanisation traditionnelle et de l'intérêt paysager de la zone
- ne pas permettre la construction d'immeubles R+4 dans le quartier "Saliège", en maintenant son règlement actuel.

Depuis la fin de l'enquête, la municipalité a fini par accepter de revenir sur le retrait des constructions rue St Jean (3m contre 0 prévu par le PLU et 5 demandés par l'APCVEB), et sur la taille minimale des parcelles en UB (600m² contre 0 dans le projet). Nous avons noté avec satisfaction le reclassement en zone UC (contre UB prévu) du domaine de Lagarde.

La municipalité envisagerait de reformuler les clauses sur les toitures. Nous sommes en revanche sans nouvelle des autres points et nous attendons avec impatience la rencontre promise par le Maire avant le vote du PLU, reporté en Septembre. Nous vous tiendrons au courant lors d'une prochaine lettre d'information.

Le BSP arrive ! et ensuite ?

Balma se transforme. Tous les Balmanais ont vu cet été les importants travaux du premier tronçon du futur bus en site propre (BSP) qui devrait être opérationnel dès l'automne. Ce moyen de déplacement permettra à tous ceux qui habitent à proximité du tracé du BSP et des tronçons connectés (ligne 72) de rejoindre très efficacement la station Balma-Gramont en laissant leurs voitures au garage. C'est indéniablement un progrès important dont l'APCVEB se réjouit.

Et pour les autres ? Dissuadés par l'éloignement des lignes existantes ou par la faible fréquence et la relative imprécision des horaires des lignes 51 et 35, nombreux sont ceux qui, après quelques tentatives décevantes, ont repris leurs voitures pour rejoindre Balma-Gramont. Le parking est donc rapidement saturé, et la tentation est alors grande de continuer son trajet en voiture jusqu'au centre de Toulouse. Aujourd'hui, l'offre de parking sur Gramont se révèle insuffisante ; des agrandissements sont annoncés en 2006 et 2008. Ces aménagements tardifs sont-ils le fruit d'un trop grand optimisme sur l'engouement des usagers pour le bus, ou la conséquence d'une offre insuffisante de rayonnement par bus autour de Gramont ? A moins qu'ils ne soient dus qu'à l'inexorable croissance de l'agglomération ?

Bien sûr, chacun rêve de pouvoir rejoindre le BSP ou la station Balma-Gramont par un moyen de transport efficace à moins de 300 mètres de son domicile et avec un temps d'attente inférieur à 10 minutes. Malgré l'étendue de notre commune et les différentes densités de ses quartiers (la récente enquête publique du PLU a montré que les habitants sont très attachés aux caractéristiques de leur quartier), cet objectif ambitieux nous semble atteignable pour 80 % des balmanais. Par exemple, pourquoi ne pas étudier plusieurs parcours de navettes plus petites que les bus actuels (mini-bus semblables aux TAD) mais tournant sur des parcours plus courts avec une fréquence élevée ?

Le vélo est un autre moyen efficace pour rejoindre les arrêts du BSP ou le métro, à condition toutefois que l'accès en soit facile et sûr et que l'on puisse y laisser pour la journée son vélo en toute sécurité. Avec cet objectif, une réflexion est à mener sur la mise en place d'un réseau cohérent de pistes cyclables et d'équipements appropriés.

Enfin pour les habitants plus éloignés contraints d'utiliser la voiture, plusieurs parkings judicieusement répartis le long du tracé du BSP leur permettrait d'éviter de transiter vers le métro via les rues balmanaises de plus en plus chargées. Il nous semble que ces parkings de délestage restent sous-dimensionnés dans le projet actuel du BSP et de son prolongement vers Quint-Fonsegrives.

Certes l'utilisation de la voiture va inéluctablement devenir de plus en plus onéreuse (une petite pensée pour les propriétaires de 4x4 ...). Mais les transports en communs ne se développeront pas sans devenir plus attractifs par leurs trajets et leurs fréquences, qu'il s'agisse des dessertes intra-communales ou des liaisons transverses vers les zones d'activité de la périphérie de Toulouse.

Toutes les personnes désirant participer à cette réflexion, qui ont des idées (ou encore mieux des solutions à proposer), ou qui ont l'expérience de systèmes de transports existant dans d'autres villes françaises ou étrangères peuvent entrer en contact avec l'APCVEB pour débattre de propositions constructives sur ces sujets.

Les avions de Lasbordes

Depuis la signature de la charte de l'aérodrome, l'équipement en silencieux des avions-école se poursuit. Une des sociétés industrielles retenues pour la fourniture de ces dispositifs a rencontré des problèmes d'homologation. Au mois de mai, le président des aéroclubs a invité les associations à assister à la démonstration en vol d'un nouvel avion plus silencieux, démonstration organisée par le constructeur. A notre connaissance, il n'y a pas eu de plaintes concernant le non respect de la réglementation des tours de piste. Mr le Préfet devrait convoquer la Commission Consultative de l'Environnement de Lasbordes avant la fin octobre.

Au delà de Lasbordes, un membre du conseil de l'APCVEB a été nommé au Conseil National du Bruit (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable) par arrêté ministériel du 26 avril 2005. Il y préside le groupe de travail "aviation légère". Sur recommandation de ce groupe, une enquête vient d'être lancée auprès des gestionnaires de l'aéroport et des associations de riverains afin de réaliser un état des lieux concernant l'aviation légère en France.

En bref ...

- **Ligne 51** : Des riverains de la ligne 51, parmi lesquels plusieurs membres de l'APCVEB, se sont associés pour demander une modification d'horaire du premier bus de la journée de la ligne 51 entre Ranguel et Balma-Gramont. Dûment argumentée, cette demande, soutenue et transmise par la Mairie, a été acceptée par la CONNEX. A partir du 5 septembre le départ du premier bus (et seulement celui-ci) sera avancé de 10 minutes ce qui permettra aux lycéens balmanais concernés de rejoindre le métro puis leur lycée du centre ville avant le début de la première heure de cours : un bon exemple de démarche positive pour améliorer notre cadre de vie !
- **Nuisances Sonores** : A la demande d'un de nos adhérents, une campagne de mesure de bruit a été effectuée en juin dernier pour évaluer la nuisance liée aux transformateurs EDF. Nous attendons les résultats du cabinet de mesure.
- **Agenda 21** : L'APCVEB s'associe à la démarche initiée par des élus de Balma pour la mise en place de projets de développement durable à l'échelle de notre commune. Parmi les thèmes de réflexion, qui commencent à se structurer, nous comptons nous impliquer plus particulièrement sur l'aménagement du territoire.